



Procès-verbal

Conseil Municipal du 26 juin 2025

Date de la convocation : 18 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq le vingt six juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire.

Présents : Monsieur Didier BARDET, Madame Michèle STOCKLIN BECQUET, Monsieur Giovanni BOSCO, Madame Cassandra DELANCHY, Monsieur Denis BRUNEL, Madame Marie-Odile CREPIN, Monsieur Paolo LEROY, Madame Nicole GIGUERE, Monsieur Stéphane RICHARD.

Absents excusés : Madame Marie-Christine SINOQUET (pouvoir à Madame Michèle STOCKLIN BECQUET), Monsieur Jérôme DINE,

1

Absents : Monsieur Didier MARECHAL, Madame Cécilia HEDOUIN.

Nombre de conseillers en exercices : 13

Nombre de conseillers présents : 9 + 1 pouvoir

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2025.
- Colis de Noël (modalités et coût)
- Repas de fin d'année (modalités et coût)
- Subvention du Souvenir Français pour la rénovation de deux concessions de soldats morts pour la France
- Gel de l'augmentation du loyer de la supérette pour une durée de 6 mois
- Montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
- Communications diverses

Madame Cassandra DELANCHY est nommée Secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2025**

M. le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 23 avril 2025. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

➤ **Colis de Noël (modalités et coût)**

Madame Michèle STOCKLIN BECQUET présente les modalités et coûts des colis de Noël 2025

- Colis simple : 43€
- Colis double (couples) : 64€
- Colis enfant : 20€

Selon les modalités d'attribution en vigueur depuis les années précédentes :

- Non imposable
- Plus de 67 ans dans l'année
- Pour les personnes en situation de handicap (reconnaissance MDPH) quelque soit l'âge.
- Sur inscription préalable

Le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité sur les tarifs et modalités proposés.

2

La distribution des colis aura lieu le samedi 13 décembre matin.

➤ **Repas de fin d'année (modalités et coûts)**

Madame Michèle STOCKLIN BECQUET présente les modalités et coûts du repas de fin d'année.

La commune de Daours comme les années précédentes prend en charge une partie du coût des repas de fin d'année et l'animation. Pour les habitants de Daours, une participation de 21 € est proposée, cela permettrait de facturer le repas à :

Catégorie	Tarif
Pour les plus de 67 ans dans l'année	Gratuit
Habitant de DAOURS	21.00 €
Habitant extérieur	42.00 €
Enfants – 12 ans	10,00 €

Ce repas de fin d'année est fixé au 23 novembre 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

➤ **Subvention du Souvenir Français pour la rénovation de deux concessions de soldats morts pour la France**

Lors du Conseil Municipal du 23 avril 2025 et afin de préserver les tombes de deux soldats morts pour la France, une délibération avait été prise pour les travaux à réaliser dont le montant s'élevait à 1030,20€. Une demande de subvention auprès du Souvenir Français devait être déposée.

Michèle STOCKLIN BECQUET s'étant rapprochée du Souvenir Français a pu obtenir une subvention de 600 €. Cette subvention est accordée avec une demande d'insertion dans le Courrier Picard de l'octroi de cette aide.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette subvention de 600€.

➤ **Gel de l'augmentation du loyer de la supérette pour une durée de 6 mois**

Monsieur le Maire indique avoir reçu de Monsieur Omar HBAIK, gérant de la supérette « Daours Top Market », une demande pour différer de six mois l'augmentation du loyer qui doit intervenir le 1^{er} novembre 2025. Le loyer actuel est de 700€ et doit passer à 750€ au 1^{er} novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après discussions, et soucieux de préserver ce commerce, accepte à l'unanimité de différer de 6 mois l'augmentation du loyer prévue au bail pour ne l'appliquer qu'à compter du 1^{er} mai 2026.

➤ **Montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**

La TLPE est une imposition facultative qui tarifie les enseignes, les pré-enseignes et les dispositifs publicitaires.

Conformément à la réglementation et notamment les articles L.2333-9 et L.2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs applicables pour 2026. Pour information les tarifs applicables doivent être fixés par délibération prise avant le 1^{er} juillet de l'année précédant celle de l'imposition.

Monsieur le Maire propose donc de fixer le taux au tarif maximum (article L.2333-9 du CGCT) pour l'affichage non numérique soit, pour 2026, 18,90€ du mètre carré (m²)

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant de la TLPE pour l'année 2026 à 18,90€ du m²

➤ **Communications diverses**

- **Monsieur le Maire indique que des travaux légers sur la voirie communale ont eu lieu**
 - Route de Lamotte entre la sortie de la rue de Picardie et le croisement de la rocade Roquette

- Rue des Buttes entre la Mairie de Vecquemont et l'intersection RD1, chemin de Lamotte.
- Rue du Vieux Cimetière sur toute sa longueur.

- **Spectacle de Noël**

Madame Michèle STOCKLIN BECQUET informe le Conseil que le spectacle de Noël pour les enfants de la commune aura lieu le vendredi 19 décembre 2025. C'est la compagnie MARISKA qui présentera un spectacle de marionnettes à fils.

- **Subvention liée à la convention d'épandage de la Société ROQUETTE**

La Société ROQUETTE nous a signifié que nous disposions, pour 2025, d'un disponible de 6 103€ pour l'entretien de nos chemins communaux

La séance est levée à 20h35

Le Maire

The block contains a handwritten signature in blue ink and a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a seated figure and a star, surrounded by the text "MAIRIE DE DAOURS" and "SOMME".

Didier BARDET

La Secrétaire de séance

The block contains a handwritten signature in dark ink.

Cassandra DELANCHY